
Programme de Formation

SECOURISME INDUSTRIEL

Organisation

Durée : 17 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

La formation est accessible aux agents en fonction dans les administrations communales, les CPAS, les zones de police et les organismes régionaux et para-régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'aux membres des cabinets ministériels de la RBC.



Objectifs pédagogiques

- 1) De manière générale la formation vise à acquérir les compétences élémentaires indispensables pour réagir rapidement et efficacement devant un accident survenant sur les lieux du travail.
- 2) Au terme de celle-ci, chaque participant "Secouriste industriel" sera capable de/d' :
 - Réagir efficacement en cas d'accident du travail inopiné ou de malaise d'un individu ;
 - Mettre la victime dans la position la plus confortable possible ;
 - Soigner des blessures mineures ;
 - Évaluer à quel moment des soins ambulatoires ou médicaux externes sont nécessaires ;
 - Développer un esprit de prévention.



Description

INTRODUCTION

Le Code du bien-être au travail (A.R. du 28/4/2017, Livre Ier, Titre 5 et annexe I.5-1) fixe les obligations des employeurs en matière de premiers secours ainsi que les modalités de la formation des secouristes.

Le programme proposé à l'ERAP permet aux participants qui réussissent l'examen (inclus dans la formation) d'obtenir leur brevet de secouriste. Il s'adresse à tous les agents des communes, des CPAS, des zones de police et des organismes (para-)régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale. L'ERAP organise également le recyclage annuel obligatoire pour conserver son brevet de secouriste. Celui-ci est accessible à tous les agents en possession d'un brevet de secouriste valide.

CONTENU

1) Les principes de base

- comprendre le rôle du secouriste ainsi que les indications pour l'utilisation du matériel disponible et la nécessité d'enregistrer les incidents et les actions (cadre légal inclus) ;
- se rendre compte de l'importance de l'hygiène de base dans les procédures de premiers secours ;
- analyser correctement la situation et les circonstances, pour alerter et agir d'une façon aussi sûre, rapide et efficace que possible dans une situation d'urgence ;
- connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation, et les procédures de dégagement et d'évacuation des victimes.

2) Soutenir les fonctions vitales

- administrer les premiers secours à une victime inconsciente d'une façon sûre, rapide et efficace (inclus une victime atteinte de convulsions) ;

- administrer les premiers secours d'une façon rapide et efficace à une victime en proie à des suffocations (inclus une obstruction des voies respiratoires) ;
- reconnaître l'état d'une victime ayant une douleur dans la poitrine ;
- pratiquer la réanimation cardiovasculaire rapidement et efficacement (Directives de réanimation de base du Conseil de Réanimation européen et si nécessaire, la DAE) ;

3) Autres anomalies et interventions de base

- Hémorragies ;
- Lésions à la peau ;
- Lésions et traumatismes aux os, aux muscles et aux articulations ;
- Blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres ;
- Brûlures ;
- Blessures aux yeux, y compris les cas où il faut rincer l'œil.

4) Examen théoriques et pratique

CERTIFICATION

Sous réserve de réussite de l'examen, obtention du Certificat de Secouriste.



Modalités pédagogiques

Au-delà des apports théoriques, les cours sont résolument tournés vers la pratique afin que chaque participant(e) puisse acquérir et maîtriser les gestes qui sauvent. Du matériel adapté permet de s'exercer dans des conditions proches de la réalité. Une évaluation (QCM et mises en situation) clôt la formation de base. La présence aux cours et la réussite de l'examen conditionnent l'obtention du brevet de secouriste.